

## INSERTION PROFESSIONNELLE ET LOGEMENT DES JEUNES

### QUELLES MODALITES D'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES ?

3 raisons majeures font des Missions Locales un acteur du logement des jeunes aux côtés des acteurs de l'habitat.

- a- l'accès à un toit est un des principaux vecteurs d'autonomie et d'insertion durable des Jeunes
- b- environ 30% des jeunes suivis par les Missions Locales présentent une problématique « hébergement/logement » qui peut entraver leur projet professionnel (cohabitation tendue, logement insalubre, double résidence et contrats en alternance, logement précaire...)
- c- le logiciel Parcours 3 est la 1<sup>ère</sup> base de données nationale sur les situations de logement des jeunes. Cela fait des Missions Locales le principal observatoire de la demande de logement des 16-25 ans non scolarisés.

### Rappel des situations de logement des jeunes nouvellement accueillis par le réseau des Missions Locales ( statistiques PARCOURS 3 Cnml)

- **65,7%** des jeunes en cohabitation familiale
- **20,6%** des jeunes sont en logement autonome
- **5.0%** des jeunes sont hébergés chez des amis
- **2.7%** des jeunes sont hébergés en foyers de type FJT ou résidences sociales
- **5,0 %** des jeunes sont en hébergements précaires ( Chrs ,hôtels , campings, incarcération ou autres hébergements nomades )
- **1%** de jeunes sont sans domicile fixe

### QUELLES SONT LES PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES JEUNES SUIVIS EN MISSIONS LOCALES ?

( sources statistiques parcours 3 ou estimations sur la base des éléments du livre vert sur la jeunesse)

- **10%** des jeunes suivis par les Missions Locales sont en cohabitation subie
- **7%** des jeunes sont en hébergement très précaires
- **6%** des jeunes sont en difficultés d'impayés de loyers
- **3%** des jeunes sont mal logés (logements insalubres, mal chauffés, trop exigus)
- **2%** des jeunes sont confrontés à des problèmes de double résidence
- **1%** des jeunes sont sans hébergement

## **ROLE DES MISSIONS LOCALES DANS L'ACCES DES JEUNES A UN « TOIT AUTONOME » EN LIEN AVEC LEURS PROJETS PROFESSIONNELS**

### **A – ELEMENTS DE CADRAGE**

**La problématique du logement des Jeunes relève nationalement de 5 approches différenciées .( cf ci-dessous )**

#### **1 – une approche « sociale » du logement dite de droit commun pour jeunes et adultes**

(via les **PDLPD** – Plans Départementaux du Logement des Défavorisés, le **DALO** – Droit Au Logement Opposable, et les nouveaux **SIAO** – Service Intégré d'Accueil d'Information et d'Orientation sur les places d'urgences, de logement d'insertion)

#### **2 – une approche « logement des jeunes en formation initiale »**

- pour les **étudiants** via le CROUS
- pour les **apprentis ( étudiants des métiers)** via les CFA et aides des Conseils Régionaux

#### **3 – une approche « jeunesse et mobilité résidentielle» via l'UNHAJ et les FJT**

Plus de **70%** des jeunes accueillis par le réseau **UNHAJ** relèvent d'une **problématique de mobilité scolaire ou professionnelle**

#### **4 – une approche « autonomie/logement des Jeunes » via les CLLAJ**

(comités locaux pour la logement autonome des Jeunes )

L'UNCCLAJ a toutefois une couverture géographique limitée : 85 implantations  
Par ailleurs, les jeunes salariés précaires nécessitent souvent un double suivi « emploi - logement » qui est plus efficient s'il est intégré au logiciel national des ML : Parcours 3

#### **5 – une approche « accès des jeunes à une insertion durable via une autonomie « emploi/logement »**

**Cette approche est portée par les Missions Locales en partenariat avec les acteurs locaux de l'habitat.**

**les Missions Locales sont aujourd'hui ,de fait, la première interface nationale d'« accès aux solutions hébergement/logement » des jeunes non scolarisés .**

Par contre, elles n'ont pas vocation à être un acteur de l'habitat, gestionnaire de parc.

## **B – 6 ATOUTS NATIONAUX DES MISSIONS LOCALES SONT A PROMOUVOIR AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS EN CHARGE DU LOGEMENT.**

**Atout 1** – Avec une base de données de 1.3 millions de parcours professionnels et résidentiels, les Missions Locales sont le **1<sup>er</sup> observatoire national des situations et de la demande des jeunes (hors base du CROUS pour les étudiants )**.

Les données portent sur les profils des jeunes, les situations de logement, les historiques d'adresse, les problématiques rencontrées avec des croisement possible sur le sexe, le niveau , les ressources, les zonages quartiers, les situations professionnelles ...

**Atout 2** – Les Missions Locales sont le seul réseau national en capacité **d'accompagner des jeunes vers une autonomie emploi-logement.**

**Atout 3** – Environ **60% des Missions Locales disposent de compétences internes** permettant aux jeunes d'accéder à des solutions d'hébergement/ logement.

Plus de 250 conseillers en Mission Locale mettent en œuvre une fonction d'interface hébergement/logement en lien avec les acteurs locaux de l'habitat.

En outre 10% environ des Missions Locales ont été à l'initiative de CLAJJ ou de services logement internalisés et ont développé de l'expertise

**Atout 4** – les Missions Locales disposent de **moyens financiers de solvabilisation des parcours sécurisant les bailleurs.**

**Atout 5** – de part leur statut associatif, les Missions Locales peuvent mobiliser tout type de solutions hébergement/logement et nouer des partenariats avec le parc public ou privé, des hébergements chez l'habitant, de l'hébergement en internat..

**Atout 6** – de part leur appartenance au service public, les Missions Locales apportent une garantie partenariale à des acteurs nationaux tel que l'USH , Action Logement .

## **C – PRINCIPAUX OUTILS NATIONAUX A DEVELOPPER POUR UN TOIT AUTONOME DES JEUNES.**

Proposition n°1 : **une convention nationale entre les Missions Locales et l'USH** (Union Sociale de l'Habitat) **pour optimiser les dispositions « Jeunes » de la loi Molle.**

(baux de 1 an renouvelable pour les jeunes en alternance, sous-location, colocation, accès des jeunes à des petits logements, prévention des situations d'impayés en lien avec les professionnels de l'insertion)

Proposition n°2 : des partenariats pour solvabiliser l'accès et le maintien en logement en mobilisant les outils des Missions Locales, le FSL et le 1% logement

Proposition n°3 : des partenariats institutionnels pour diversifier l'offre de logement et inscrire la demande de logement des jeunes non scolarisés dans les documents d'urbanisme ( PLH, CUS, PDLJ , PDLPD, ... )